Sites internet perso et enfants mineurs

Par **Elsa**, le **12/11/2004** à **18:51**

Est-il interdit de mettre ses enfants en photo sur son site internet perso (un site animalier et un site de divertissement tous publics).
J'ai créé une rubriques "photos de famille" et étant séparée (jamais mariée, mais j'ai obtenu la garde de mes enfants avec autorité parentale partagée) ...
Le père de mes enfants veut entamer une procédure en justice pour m'enlever mon droit de garde, tout simplement parce que nos enfants sont en photos sur mes deux sites perso.

C'est important que je sache si je dois enlever toutes les photos de mes enfants et si je risque d'en perdre la garde car je subit des menaces constantes de leur père. Depuis notre séparation, tout est pretexte pour me menacer de me prendre les enfants alors que lui est alcoolique chronique !

Par **Ahmed**, le **12/11/2004** à **23:44**

Etant donné que l'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant. Que cette autorité appartient aux deux parents d'autre part. Aussi, le père peut tres bien s'opposer à la publication de l'image de ses enfants, afin de les protéger dans leur sécurité, leur santé et leur moralité.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés